DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON **CANTON DE GUILLESTRE** COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS

Séance du Conseil Municipal du 22 mai 2023

Délibération N : 20230522-14

OBJET: Rénovation de la Chapelle du Villard - Délégation de la Maitrise d'Ouvrage à l'Association QUEYRAS PASSION -

L'an deux mil vingt-trois, le 22 du mois de Mai, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION: 15/05/2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS: 8

Alexandre RENIE - Nicolas CRUNCHANT - Philippe RIBOT- Nicolas TENOUX - Florian BOURCIER -Carine AUDIER-MERLE - Charles LACROIX - Florent BUES -

POUVOIRS: 4

Dominique LEPAS a donné pouvoir à Carine AUDIER-MERLE- Joël GAUCHE a donné pouvoir à Nicolas TENOUX - Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Florent BUES - Marie-Hélène FAROUZE a donné pouvoir à Charles LACROIX.

NOMBRE DE VOTANTS: 12

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe RIBOT-

LE MAIRE expose au Conseil Municipal le projet de rénovation de la Chapelle du Villard présenté par l'Association QUEYRAS PASSION.

Le Maire précise que l'Association Queyras Passion souhaite s'engager pleinement dans ce projet de rénovation et propose à la Commune de prendre en charge la Maitrise d'ouvrage complète de cette opération. tant administrative que technique et financière. Pour ce faire il convient que le Conseil Municipal délèque la maitrise d'ouvrage à l'Association. Il précise que la Commune fournira uniquement du bois brut à hauteur de 10 m3 environ.

Le Maire propose au Conseil Municipal de confier la maitrise d'ouvrage déléguée à l'Association Queyras Passion pour l'opération de rénovation de la Chapelle du Villard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 7 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions,

CONSIDERANT que la rénovation de la Chapelle du Villard présente un intérêt patrimonial pour la Commune, APPROUVE la proposition du Maire.

DECIDE de confier la maitrise d'ouvrage déléguée complète de cette opération de rénovation à l'Association Queyras Passion,

DIT que les coûts afférents à cette rénovation seront intégralement supportés par l'Association Queyras Passion,

DIT que les aides financières éventuellement allouées pour cette rénovation seront intégralement perçues par l'Association Queyras Passion,

S'ENGAGE à fournir gratuitement 10 m3 de bois brut en billes, issus de la forêt communale pour pourvoir aux besoins en bois du chantier.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce à intervenir se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

briès Pour le Maire empêché.

Le 1er Adjoint.

Charles LACROIX